

progresser sur ces questions jusqu'à une conclusion satisfaisante.

Comme vous le savez, les négociateurs des NCM cherchent actuellement à s'entendre sur un ensemble substantiel et équilibré de mesures globales de libéralisation du commerce dans la plupart des secteurs, y compris l'agriculture; ils tentent également de réexaminer et de renforcer les règles commerciales du GATT, ainsi que d'étendre la portée du système commercial à ces tous nouveaux domaines que sont le commerce des services, la propriété intellectuelle et les aspects commerciaux de l'investissement.

Par ailleurs, l'importance des enjeux en cas de résultat positif dans les domaines déterminants a amené à se pencher sur le cadre institutionnel nécessaire pour appliquer et administrer efficacement de nouveaux accords commerciaux multilatéraux qui seront plus complexes et plus généraux. Les nations commerçantes doivent relever les défis et saisir les possibilités que présente l'évolution rapide de la situation en Europe, dans les pays en développement et ailleurs.

La stratégie institutionnelle du Canada que j'ai dévoilée il y a deux mois vise à consolider la transparence de nouveaux régimes commerciaux axés sur les marchés, à renforcer l'efficacité d'un mécanisme commun de règlement des différends touchant tous les aspects d'un accord commercial, et à donner à une nouvelle organisation mondiale du commerce la possibilité de collaborer efficacement avec le FMI et la Banque mondiale de façon à assurer une plus grande cohérence aux politiques commerciales, financières et monétaires.

La nouvelle organisation mondiale du commerce (OMC) se fonderait sur les droits et obligations découlant fondamentalement de l'Uruguay Round. L'agriculture et les textiles seront, je l'espère, graduellement mais pleinement intégrés au nouveau GATT, et les règles touchant les subventions et les droits compensateurs, les mesures antidumping, les sauvegardes contre les importations et la balance des paiements seront nettement renforcées. L'OMC se chargerait d'administrer ces accords ainsi que les nouveaux accords généraux sur le commerce des services (AGCS), les accords touchant les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle et les accords portant sur les aspects commerciaux des mesures relatives à l'investissement. Ces accords seraient étayés par un mécanisme multilatéral de règlement des différends qui serait plus homogène et plus efficace et qui viserait à éliminer le recours à l'unilatéralisme.

J'ai toujours insisté sur le fait que la création d'une OMC ne sera possible que si nous obtenons des résultats substantiels et déterminant dans le cadre de l'Uruguay Round. Si les résultats